



COMMUNITY
FOUNDATIONS
OF CANADA

FONDATIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA

INVESTISSEMENT RESPONSABLE : QUESTIONS AUX GESTIONNAIRES DE FONDS

Guide pour les fondations

Objet du guide

Ce guide vise à :

- 1) Suggérer aux fondations des questions à poser à leur gestionnaire de fonds actuel avant d'amorcer une approche d'investissement responsable (IR)
- 2) Suggérer des questions sur l'investissement responsable aux fondations à la recherche d'un nouveau gestionnaire de fonds

Il comporte deux sections. La première section aide les fondations qui s'initient à l'investissement responsable à aborder le sujet avec leurs gestionnaires de fonds actuels. La seconde s'adresse aux fondations qui veulent évaluer les différents produits d'IR proposés par les gestionnaires de fonds canadiens.

Contexte

Les fondations canadiennes se montrent de plus en plus intéressées par l'investissement responsable et souhaitent que leurs gestionnaires de fonds tiennent compte dans leurs stratégies de placement de facteurs environnementaux et sociaux et de facteurs de gouvernance. Les Fondations communautaires du Canada ont lancé un site sur l'investissement responsable (www.investissement-responsable.ca) pour les fondations. L'approche de l'IR s'y définit comme suit :

- **Intégration des facteurs ESG** – tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques et décisions de placement
- **Filtrage** des industries ou entreprises qu'une fondation souhaite soutenir ou qu'elle veut exclure parce qu'elles vont à l'encontre de la mission de la fondation (cigarettes, par exemple)
- **Engagement des actionnaires** – utiliser son statut d'actionnaire pour inciter les entreprises à soutenir des enjeux importants pour la fondation
- **Vote par procuration** – mandater les bonnes personnes ou collaborer avec les gestionnaires de fonds afin de s'assurer que les procurations de la fondation soutiennent des votes en accord avec sa mission
- **Investissement local** – investir dans la collectivité une partie de l'actif de la fondation, par le biais notamment de prêts hypothécaires pour des logements abordables, des prêts locaux et des infrastructures vertes.

(À noter : ce guide traite des quatre premières méthodes d'IR. Il n'aborde pas l'investissement local qui requiert une approche spécialisée.)

Les fondations qui se lancent dans l'IR jugent très utile de discuter avec leurs gestionnaires de fonds actuels du potentiel et des incidences de cette philosophie de placement. Ce guide leur propose un questionnaire pour faciliter leur démarche.

Les fondations plus aguerries dans le domaine de l'IR souhaitent peut-être consolider leur approche. La deuxième partie de ce guide contient une liste de questions qui peuvent être intégrées à une demande d'expression d'intérêt ou à une demande de proposition.

Traditionnellement, les fondations ont évité l'investissement responsable pour des raisons juridiques et de rendement. Toutefois, ces obstacles ont été en grande partie levés dans la foulée de trois études mondiales majeures commanditées par l'ONU. Ces études ont révélé que les enjeux de ESG peuvent être avantageux pour les actionnaires ; que la prise en compte des facteurs ESG dans le processus de placement ne nuit pas au rendement ; et qu'il est fortement indiqué, dans toutes les juridictions, d'intégrer des considérations ESG dans l'analyse des placements pour obtenir de meilleures prévisions de rendement¹. Par ailleurs, de janvier 2000 à janvier 2010, l'indice social Jantzi, un indice d'actions ordinaires pondéré de la valeur au cours du marché de 60 sociétés qui répondent à un large éventail de critères ESG et éthiques, a réalisé un rendement annualisé de 5,01 pour cent. Durant cette même période, l'indice composé S&P/TSX et l'indice S&P/TSX 60 ont enregistré des rendements annualisés de 4,98 pour cent et de 4,83 pour cent.

¹ « Show Me the Money, Linking Environmental, Social and Governance Issues to Company Value », « Demystifying Responsible Investment Performance » et « A Legal Framework for the Integration of Environmental, Social and Governance Issues Into Institutional Investment ».

Première partie : Questions d'IR pour votre gestionnaire de fonds

De nombreuses fondations abordent l'univers de l'IR par une discussion avec leur gestionnaire de fonds actuel. Voici quelques questions à poser au vôtre.

1. Services

Quels services d'IR offrez-vous ?

2. Expérience clients

Quelle expérience d'IR avez-vous avec vos clients ?

3. Politique

Avez-vous une politique qui explique votre approche de la performance ESG des entreprises dans lesquelles vous investissez ?

4. Intégration des facteurs ESG

Comment intégrez-vous les facteurs ESG dans votre cadre de gestion du risque et dans votre processus de placement ?

5. Filtrage

Quels filtres positifs ou négatifs peut-on appliquer aux placements ? Comment définir et appliquer les critères ?

6. Vote par procuration

Comment évaluez-vous les propositions d'actionnaires qui portent sur des enjeux de ESG ?

7. Engagement des actionnaires

Quelle est votre vision de l'engagement des actionnaires d'une entreprise sur des enjeux de ESG ?

8. Rendement des placements en IR

Quels sont vos résultats en matière de placements en IR ?

9. Coûts

Facturez-vous des frais supplémentaires au client pour des services en IR ? Si oui, à combien s'élevaient-ils ?

10. Évaluation de portefeuille

Pouvez-vous faire l'évaluation d'un portefeuille ESG pour déterminer le niveau d'harmonisation entre nos placements actuels et des placements en IR potentiels ? Quel effet cette réorientation aurait-elle sur le rendement général ?

Pour les gestionnaires de fonds novices en IR

Certains gestionnaires de fonds découvrent eux aussi l'investissement responsable. Si c'est le cas du vôtre, les questions suivantes vous aideront tous les deux :

- Nous aideriez-vous à intégrer dans un programme d'RI nos placements chez vous ?
- Avez-vous accès à des études ESG que vous pouvez intégrer à votre processus de sélection de placements ?
- Avez-vous d'autres fondations ou fonds de dotation à qui vous pourriez offrir ce service afin d'en répartir les coûts ?
- Quels services de vote par procuration utilisez-vous actuellement ? Comment pouvons-nous les utiliser pour appuyer notre programme d'IR ?
- Combien de temps faudrait-il raisonnablement compter pour appliquer un programme d'IR à l'ensemble de notre portefeuille ?

Deuxième partie : Questionnaire pour votre recherche de gestionnaire de fonds en IR

Des fondations plus aguerries en investissement responsable peuvent être à la recherche de gestionnaires de fonds qui ont des produits et de l'expérience en IR. Les questions suivantes peuvent être intégrées à une demande d'expression d'intérêt (DEI) ou à une demande de proposition comme complément à vos exigences courantes en matière de services de placement.

1. Services

- 1.1 Quels services d'IR offrez-vous ?
- 1.2 Ces services d'IR sont-ils dispensés par le biais de comptes distincts sur mesure ou de fonds en gestion commune (avec ou sans prospectus) ?
- 1.3 Ces services sont-ils offerts au Canada ?

2. Expérience

- 2.1 Quelle expérience d'IR avez-vous avec d'autres clients ?
- 2.2 Veuillez indiquer les actifs d'IR que vous gérez, de façon distincte ou commune (ventilés par fonds en gestion commune).

3. Politique d'IR

- 3.1 Avez-vous une politique qui explique votre approche du rendement ESG des entreprises dans lesquelles vous investissez ? Si oui, veuillez en fournir un exemplaire.

4. Intégration des facteurs ESG

- 4.1 Comment intégrez-vous les facteurs ESG dans votre cadre de gestion du risque et de votre processus de placement ?
- 4.2 Quelles procédures avez-vous instaurées pour assurer une surveillance systématique des facteurs ESG dans les entreprises ? Qui s'en charge : une équipe spécialisée en ESG ou des analystes financiers à l'interne ? Des ressources externes ?
- 4.3 Comment les placements ESG sont-ils factorisés dans l'élaboration d'un portefeuille ?

5. Filtrage

5.1 Quels filtres positifs ou négatifs peut-on appliquer aux placements ? Comment définir et appliquer les critères ?

6. Vote par procuration

6.1 Quelle est votre politique de vote par procuration à l'égard des questions ESG ? Comment évaluez-vous les propositions d'actionnaires qui portent sur des enjeux de ESG ? Comment pourrions-nous évaluer votre dossier ESG en matière de vote par procuration ? Mettez-vous régulièrement à jour vos lignes directrices sur le vote par procuration à la lumière des enjeux ESG actuels ?

6.2 Pouvez-vous exercer votre droit de vote conformément aux directives du mandataire (conformément aux lignes directrices de la fondation ou en autorisant la fondation à orienter le vote de façon précise) ?

7. Engagement des actionnaires

7.1 Abordez-vous les questions ESG avec des entreprises ? Si oui, avec quelles entreprises et sur quels enjeux ?

7.2 Votre engagement est-il de nature personnelle ou collective ?

7.3 Parlez-vous à vos clients ou publiquement des activités inhérentes à votre engagement à l'égard des enjeux de ESG ?

9. Ressources et recherche

9.1 Quelles ressources allouez-vous à la recherche ESG et comment les utilisez-vous ? Avez-vous des spécialistes en IR à l'interne ? Si oui, combien ? Offrez-vous une formation continue en IR à l'ensemble de votre personnel ou à des personnes clés ?

9.2 Combien de membres de votre personnel ont de l'expérience en IR ? Quel type d'expérience ?

9.3 Quels services de recherche ESG utilisez-vous ?

10 Rendement de votre investissement responsable

10.1 Quels rendements avez-vous obtenus en IR ?

10.2. Pouvez-vous fournir des exemples de valeurs mobilières achetées ou vendues selon des critères ESG, dans lesquelles des facteurs ESG ont joué un rôle au cours du dernier exercice ?

10.3 Mesurez-vous le facteur durable dans vos fonds d'IR ? Si oui, comment faites-vous ?

10.4 Évaluez-vous votre rendement par rapport à des points de référence reconnus en IR ? Si oui, quels sont ces points de référence ?

10.5 Avez-vous évalué le facteur de risque ou d'intensité carbone de votre portefeuille ? Si oui, tenez-vous compte de cette donnée dans vos décisions de placement ?

11. Rapport

11.1 Comment faites-vous l'évaluation et le rapport de votre rendement en IR ?

12. Collaboration

12.1 Êtes-vous signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU ? Sinon, précisez pourquoi. Avez-vous l'intention d'adhérer à ces Principes cette année ? Si vous en êtes signataire, veuillez fournir votre plus récent rapport.

12.2 Collaborez-vous en matière d'IR avec d'autres parties : autres gestionnaires de fonds, agences de recherche, partenariats, etc. ? Si oui, sur quels projets ou initiatives ?

12.3 Êtes-vous membre de l'Association pour l'investissement responsable ?

12.4 Êtes-vous signataire du *Carbon Disclosure Project* ?

13. Coûts

13.1 Facturez-vous des frais supplémentaires au client pour des services en IR ? Si oui, à combien s'élèvent-ils ?